

Lorsque vous lirez ces lignes, nous aurons entamé la dernière année du mandat que vous nous avez confié en MARS 2008.

Loin de l'agitation pré-électorale qui se manifeste au niveau national et dans les grandes villes, nous allons au cours de cette année 2013 poursuivre notre travail et faire en sorte que La Chapelle voit se réaliser de nouveaux équipements nécessaires à toute la population.

Comme j'ai pu le dire lors de la cérémonie des vœux, je ne suis pas un adepte des bilans énoncés à la «Prévert» et je préfère largement me retourner sur ces 5 ans passés pour constater l'ampleur du travail réalisé dans l'intérêt de la commune et de ses habitants, malgré des conditions économiques difficiles. Je vous invite à en faire de même.

Grâce à un budget complètement maîtrisé, (vous lirez par ailleurs les résultats 2012 et le budget primitif 2013) nous allons avec le conseil municipal mettre en route le dernier projet prévu dans notre feuille de route : regroupement des commerçants volontaires, réimplantation d'un multi-services de proximité, construction des 8 logements sociaux inscrits au Plan Local de l'Habitat, construction de logements en accession à la propriété en direction de toutes les générations. C'est un gros travail en perspective qui se fera dans la concertation avec une incidence nulle ou faible pour le budget communal.

Je terminerai ces quelques mots pour dire et préciser ma position sur une éventuelle candidature à un second mandat. Les choses se décideront en commun, après réflexions et connaissance du mode d'élection, et la décision sera prise en fin d'année.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la lecture de ce bulletin d'information.

Jean Gallien



des événements de ce début d'année 2013



Rallye nature organisé par le CISPD dans la forêt Vallin.

Ambre, Emma, Kévin, Lila, Marcel et Myriam constituaient l'équipe de la Chapelle ce 5 mars. Ils ont effectué le parcours et répondu aux différents quiz 'la faune et la flore', 'la faune forestière', comment agir dans des situations d'urgence, des questions sur les consignes de tri.

L'équipe Chapelande s'est classée 1ère parmi les 8 équipes présentes aussi bien pour les quiz que pour le land'art.



Cérémonie du 19 mars

Le 6 décembre 2012, la loi instituait le 19 mars «journée nationale du Souvenir et de Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc».

A la Chapelle, la cérémonie officielle s'est donc déroulée ce mardi 19 mars à 18h30 devant le monument aux morts, en présence des représentants de la FNACA, de la municipalité et de chapelands. Merci à Bernard Ravier d'avoir effectué les différentes sonneries tout au long de la cérémonie.



Nettoyage de printemps :

Cette année, la journée pour l'environnement a eu lieu le samedi 23 mars 2013.

Une vingtaine de personnes se sont retrouvées à 8h30 pour nettoyer les chemins et routes chapelands. Des enfants étaient présents ainsi que des membres de l'association de chasse.

Il est constaté moins de déchets, mais restons vigilants, surtout en ce qui concerne les dépôts sauvages. Pas de déchets significatifs : toujours des paquets de cigarettes, des bouteilles, des canettes, ...

A l'issue de cette opération, un pot de convivialité a été offert. Les enfants ont reçu un diplôme d'éco-citoyen et quelques bonbons.

activités médiathèque



Heure du conte le 20 mars :

Promenade en Amérique du Nord avec les bénévoles de la médiathèque et Stéphanie. Contes traditionnels, guitare, harmonica et accordéon pour la musique, sirop d'érable et cookies pour le goûter.

Concours sur le thème de la gourmandise : de nombreux artistes Chapelands, résultats disponibles sur le site internet

Rappel : médiathèque, à côté de la mairie, ouverture Mardi de 16h30 à 18h30 et samedi de 10h à 12h



rénovation de la petite école

Conformément aux prévisions de la commission travaux faites en début de mandat : la réfection du bâtiment de la petite école, transformé depuis plusieurs années en salle des fêtes et de réunions, se termine.

Ce bâtiment avait vu l'an dernier le renforcement des murs extérieurs avec la construction d'un nouveau mur de soutien de la cour ainsi que la rénovation de la salle (isolation, carrelage, peintures).

Depuis peu, une cuisine entièrement équipée, moderne et aux normes actuelles a vu le jour ainsi qu'à l'étage un appartement avec sanitaires, meublé, prêt à accueillir des personnes en difficultés.



Les tarifs de location de la petite école ont été revus lors du conseil municipal du 25 mars. Ces tarifs sont applicables à compter du 16 avril 2013.

Pour rappel, les différentes salles et le matériel sont loués uniquement aux habitants de la commune.

Plus de détails en mairie ou sur le site internet www.lachapelledelatour.fr

	un weekend	un apéritif
été	230 €	115 €
hiver	300 €	150 €

Commerciaux/professionnels 200 €/J (hors weekend)

Il reste pour cette année : à re-goudronner la cour avec un raccordement approprié pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'entrée ouest de la salle et à réaliser les peintures de la façade.

Nous profitons du fait d'avoir temporairement à notre disposition 4 agents communaux pour mener à bien une bonne partie de ces travaux avec des coûts de réalisation réduits.

un résumé des délibérations prises par le conseil municipal de septembre 2012 à mars 2013

Espaces naturels sensibles

• Lors de la séance du 22 novembre 2011, le Conseil Communautaire a décidé de modifier cette liste par les critères suivants :

- un ENS est d'intérêt **communautaire** lorsque le Conseil Général de l'Isère considère le site comme un "Espace Naturel Sensible d'intérêt local".
- un ENS est d'intérêt **communal** lorsque le Conseil Général de l'Isère considère le site comme un "petit site naturel". La définition de ces critères portera à 6 le nombre d'ENS d'intérêt communautaire pour l'année 2011 (sous réserve de labellisation par le Conseil Général de l'Isère), à savoir :
 - L'étang de la Feuillée – Communes de La Chapelle de la Tour, Saint Jean de Soudain, La Tour du Pin,
 - Le lac Saint Félix – Commune de Saint Didier de La Tour
 - L'étang des Echerolles – Commune de La Chapelle de La Tour
 - La zone humide du Var – Commune de La Chapelle de La Tour
 - La tourbière du Pré Maudit – Commune de Saint Didier de La Tour
 - Le ruisseau du Pissoud – Commune de Faverges de La Tour.

• Il est également rappelé que compte-tenu du transfert de la compétence "Espaces Naturels Sensibles", les Communes membres mettent à disposition les terrains à la Communauté de Communes. Les Communes restent propriétaires et conservent le Droit de Prémption sur les espaces naturels.

Plan Local d'Urbanisme

- Après 4 ans de procédure, de concertation, de négociation, d'information le PLU a été approuvé le 21 novembre 2012.
- Suite à cette approbation, il a été décidé de reconduire le Droit de Prémption Urbain sur les zones U et AU.

Personnel

- Suppression du poste ATSEM principal occupé par Mme Cantello, Création de 2 postes en CAE aux écoles à compter de septembre 2012 ;
- Réduction du temps de travail du poste Adjoint technique 2ème classe aux écoles, de 140 h à 130 h par mois ;
- Modification du temps de travail d'un agent CAE aux écoles : de 22.50 h à 24 h par semaine ;
- Création de 2 postes d'adjoints techniques de 2ème classe aux services techniques, sur la base de 35 h, à compter du 01/03/2013 ;
- Adhésion de la commune au contrat cadre du Centre de gestion de l'Isère dans le domaine de la protection santé complémentaire et Prévoyance.

Autres décisions

- Location du Boulodrome pour les associations :
 - « Les Filias » : 8 € par heure d'entraînement ; 55 € par jour de compétition,
 - « Anciens boulistes » : 30 € par jour d'utilisation pour la période d'octobre à mars, 5 € par jour hors période ;
- Adhésion de la commune au dispositif d'inscription de TIG en collaboration avec le CISPD et le SPIP ;
- Avis de mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale ;
- Signature de diverses conventions :
 - avec la communauté de communes afin de bénéficier des prestations du Service informatique,
 - relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé (PLU) de la commune,
 - relative à la réalisation de l'opération d'enfouissement du réseau France Télécom aux « Palleteaux » ;
- Le Conseil Municipal :
 - a donné son accord pour la dissolution du SYNDICAT Intercommunal des COLLEGES du secteur de La Tour du Pin et pour le remboursement anticipé des emprunts contractés par ce même syndicat,
 - s'est prononcé CONTRE le projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité « Les Vals du Dauphiné »,
 - a donné un avis favorable à la demande présentée par la SA PRECONTRAIT FERRARI en vue d'obtenir l'autorisation d'extension d'activité de son site situé ZI des Vallons de La Tour sur la commune de St Jean de Soudain, afin d'exploiter une ligne de production supplémentaire ainsi que d'intégrer des activités d'extrusion et de tissage actuellement réalisées à proximité, par la société FERRARI EXTRUSION et de régulariser certaines activités.

Travaux

- **Petite école** : remplacement porte accès handicapé : 1 850 € HT (Menuiserie BONNAZ) ; Carrelage (SAMSE) 1 466.13 HT ; store – volet roulant : 1 444 € TTC (HOMESTORE),
- **Mairie-Bibliothèque** : installations de stores : Mairie 1712€ HT – bibliothèque 638 € HT (HOMESTORE),
- **Aire de jeux** : achat de matériel : Jeux, tables, bancs... pour 10 322 € ht (ALPECO) ; jeux pour 4 806.81 € ht (ADP),
- **Matériel** : Balayeuse tracteur John Deere : 1 100€ HT (Pro culture), Machine auto laveuse (KARCHER) : 4 950 € HT (Descours&Cabaud) – aspirateur à poussière 245 € HT,
- **Dégradations Gymnase** : Remplacement : extracteur gaz 2 685.02 € TTC et d'un dôme translucide 1 447.16 € TTC , Remplacement plaques translucides : 2 674.26 € TTC ; Location nacelle – remise en état (ent. BMT) 580.30 € TTC , => SOIT un coût TOTAL de 7 386.74 € TTC pour la remise en état.

séance du conseil municipal du 25 Mars : entièrement consacrée aux éléments budgétaires

Le compte administratif 2012 a été validé à l'unanimité du conseil.

En fonctionnement : les recettes s'élèvent à 1 236 100,61 € et les dépenses à 696 000,86 €, soit un excédent global de 539 399,75 € dont 300 000 € seront affectés au budget investissement 2013, le reste en recette de fonctionnement.

En investissement : les recettes s'élèvent à 1 216 401,23 € et les dépenses à 1 020 149,37 € soit un excédent de 196 251,66 € reportés au budget 2013.

A remarquer que malgré une hausse des dépenses de fonctionnement dues à d'importants travaux d'entretien sur les bâtiments, la capacité d'autofinancement de la commune est maintenue grâce notamment aux revenus immobiliers nouveaux, à une légère augmentation de la dotation de solidarité communautaire et à un supplément de revenus des 3 taxes (taxe habitation, foncier bâti et non bâti).

Avant de procéder au vote du budget primitif le conseil municipal s'est prononcé sur le maintien des taux d'imposition pour 2013. Le budget primitif pour 2013, voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et dépenses à 1 155 870 € en fonctionnement et à 1 027 941 € en investissement. Ce budget permettra de poursuivre l'aménagement de la commune sans recours à l'emprunt en cette dernière année de mandat.

Conseil Municipal des Enfants

Le **conseil des enfants** de La Chapelle de la Tour s'associe à le Croix-Rouge afin de récolter des denrées alimentaires non périssables (pâtes, conserves, etc.) pour les plus démunis.

Vous pouvez apporter vos denrées le 28 avril au préfabriqué à côté de l'école primaire entre 12h00 et 14h00.

Contact : Mme Odile Ravier ou Mme Carole Sainthon au 04 74 97 15 91 (mairie)

Les élus du conseil des enfants vous remercient de votre générosité !

activités pour les jeunes

Jeunes de 11 à 17 ans : Créez votre programme d'activité. Accueil à Rochetoirin les vendredis de 17h à 19h avec une animatrice de l'équipe de "L'ANIMATION JEUNESSE DES VALLONS".

Les enfants de 4 à 12 ans seront accueillis, pour l'été 2013 au centre de loisirs de Rochetoirin du 8 juillet au 2 août. Les communes de Rochetoirin et de la Chapelle travaillent à la mise en place d'un centre de loisirs commun.

rappels sur le bruit, la divagation des animaux et les conditions de brûlage

Le bruit :

1 – Selon l'arrêté préfectoral 97-5126 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 - les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

2 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage pour qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction.

3 – Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.

La divagation des chiens et chats :

Conformément à l'article L 211-24 et suivants du Code Rural, la commune a obligation de prévoir un service d'accueil et de garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la Commune.

Une Convention avec la SPA du Nord-Isère a été passée : pour l'accueil chiens et chats errants ou en divagation sur la voie publique avec capture et transport pour un coût de 0.31 € par an et par habitant. Si vous voyez un chien errant, appeler la fourrière au : 04.78.38.71.72 (24h/24 - 7 jours/7).

Le brûlage :

Le brûlage de bois et déchets végétaux provenant de débroussaillments, tailles de haies ou d'arbres est autorisé pour les particuliers, et ce, par dérogation à l'article 84-1 du règlement sanitaire départemental. L'arrêté préfectoral du 15 décembre 2008 en fixe les conditions (Arrêté n° 2008-11470 portant réglementation du brûlage des déchets végétaux).

Voir le site internet : www.lachapelledelatour.fr rubrique vie locale/vivre ensemble pour plus de détails.

la vie scolaire : inscription et réforme

Inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire : dès à présent en mairie ou auprès de la directrice d'école le mardi 14 mai de 8h30 à 19h (prendre RV au 04 74 18 50 69)

La réforme des rythmes scolaires reportée à la rentrée 2014.

Après consultations et discussions avec les enseignants et les parents au sein du conseil d'école, le conseil municipal décide de reporter le passage à 4 jours et demi, en considérant qu'il faut réussir cette réforme dans de bonnes conditions.

La mise en place de temps périscolaires devra faire l'objet d'une étude approfondie tant au regard du contenu que celui des moyens humains et financiers. Rien ne serait plus néfaste que cela se transforme en une simple garderie.

C'est donc bien dans le sens d'un réel projet pédagogique que les choses devront se réaliser.

Des contacts sont déjà en cours avec les élus des communes de la Communauté des Vallons de la Tour afin de trouver des solutions de mutualisation. Affaire à suivre.

environnement : la collecte des ordures ménagères évolue

Vous allez prochainement recevoir dans vos boîtes aux lettres un courrier de consignes du SICTOM vous informant de la mise en place de bacs individuels conformes pour supprimer les sacs et les contenants divers.

Pourquoi ?

Le Grenelle de l'environnement impose une redevance ou une taxe incitative sur la collecte des déchets des ménages avant le 31 Décembre 2014.

Ainsi 40 % de votre taxe devra être liée au volume des ordures produites.

Un système de puce électronique adapté sur les bacs permettra de facturer la collecte au levage.

Objectifs :

- Inciter à l'économie des déchets produits par une amélioration du tri.
- Eviter un nombre important d'accident du personnel.
- Supprimer les amoncellements de sacs au bord des routes et éviter leur détérioration par différents animaux.
- Préparer le passage à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) incitative et réduire votre participation financière à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Sur la commune de La Chapelle le changement devrait s'opérer fin juin 2013.

ALORS LORSQUE VOUS RECEVREZ LE COURRIER DU SICTOM LISEZ-LE ATTENTIVEMENT

Toutes les informations vous y seront communiquées

bienvenue

Nous souhaitons la bienvenue à Mr Franck Bellemain qui a ouvert, l'**Auto-Ecole de la Chapelle**. Il prépare aux permis B et AAC (Apprentissage Anticipé de la Conduite) ; Des leçons pour le code ont lieu tous les soirs de 18h à 19h du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 10h. Vous pouvez le joindre au 06 16 56 29 24 ou 09 83 88 13 52 de 9h à 12h et de 14h à 19h.

des dates à retenir

27 Mai à 14h à la Petite Ecole : un atelier "SECURITE ROUTIERE"

Repas de nos aînés : 28 avril 2013

80 ans de l'AEP : 4 mai 2013

Fête de la musique : 21 juin 2013

Fête de l'école : 22 juin 2013

Inter-villages : 13 Juillet 2013 à Saint Clair de la Tour